



ROMANEL
SUR LAUSANNE

Conseil communal

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
COMMUNAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Présidence : M. le Président Guillaume DERIAZ

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 59/2024 « Déménagement du réfectoire au collège du Rosset » ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis tel que présenté et d'octroyer un crédit complémentaire total de CHF 18'434.60 au budget 2024, afin de couvrir les coûts de déménagement du réfectoire Romidi au collège du Rosset, crédit réparti comme suit :
 - un montant de CHF 14'884.60 au compte 02907-3144.00 pour la pose de parquet au Rosset
 - un montant de CHF 1'400.00 au compte 21801-30101.00 pour l'achat de matériel de service et divers
 - un montant de CHF 2'150.00 au compte 21801-3010.01 pour une heure de travail supplémentaire par jour de la rentrée jusqu'à la fin de l'année 2024.

à la majorité moins une abstention..

Romanel-sur-Lausanne, le 19 septembre 2024

Guillaume Dériaz

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire ad intérim